

**Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie
Paris-Rungis et de son quartier**

Séance du Comité Syndical du 7 janvier 2019

Délibération n°2019-01

Objet : Décision modificative n°1 au Budget Primitif du Syndicat 2018

Le 7 janvier 2019, le Comité Syndical, régulièrement reconvoqué suite au report de la séance du 20 décembre 2018 pour défaut de quorum, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Présidente

Nombre de membres composant le Comité Syndical : 22

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres représentés : 0

L'ordre du jour étant le même, le Comité Syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Madame Evelyne Rabardel a été désignée secrétaire de séance ;

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du Préfet du Val-de-Marne n°2016/1572 du 20 mai 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis et de son quartier ;

Vu le budget primitif 2018 du Syndicat ;

Considérant la nécessité de régulariser le budget du Syndicat ;

Entendu le rapport de Madame Stéphanie Daumin ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Résultat des votes :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

DECIDE

Le Comité Syndical prend la décision modificative suivante :

Chapitre	Nature	BP2018	augmentation/réduction	DM1 2018
SECTION FONCTIONNEMENT				
011		291 673,00		
	6041		6 308,00	
	6042		32 030,00	
	6226		30 000,00	
total 011		291 673,00	68 338,00	360 011,00
67		0,00		
	673		70 000,00	
total 67		0,00	70 000,00	70 000,00
total dépenses réelles de fonctionnement en augmentation			138 338,00	
011		360 011,00		
	6064		-2 300,00	
	6068		-2 300,00	
	6132		-28 000,00	
	614		-2 600,00	
	6228		-2 536,00	
	6237		-1 771,00	
	6238		-100 000,00	
	6256		-1 600,00	
	6262		-1 000,00	
	6288		-5 830,00	
total 011		360 011,00	-147 937,00	212 074,00
012		354 495,00		
			-28 000,00	
			-6 800,00	
			-11 700,00	
			-5 200,00	
			-22 795,00	
			-7 300,00	
total 012		354 495,00	-81 795,00	272 700,00
total dépenses réelles de fonctionnement en diminution			-229 732,00	
		70 000,00		
	virt à la section de fct			
023			3 394,00	73 394,00
total dépenses de fonctionnement			-88 000,00	
74		448 500,00		
	74748		20 000,00	
	7473		30 000,00	
total 74		448 500,00	50 000,00	

total recettes réelles de fonctionnement en augmentation		448 500,00	50 000,00	498 500,00
74		498 500,00		
	7478		-28 000,00	
total 74		498 500,00	-28 000,00	470 500,00
77		111 171,00		
	7713		-110 000,00	
total 77			-110 000,00	
total recettes réelles de fonctionnement en diminution			-138 000,00	
total recettes de fonctionnement			-88 000,00	

SECTION INVESTISSEMENT

27		0,00		
	275		8 394,00	
total 27		0,00	8 394,00	8 394,00
total dépenses réelles d'investissement en augmentation			8 394,00	
20		70 000,00		
	2051		-5 000,00	
total 20		70 000,00	-5 000,00	65 000,00
total dépenses réelles d'investissement en diminution			-5 000,00	
total dépenses en investissement			3 394,00	
		70 000,00		
021			3 394,00	73 394,00
total recettes d'investissement			3 394,00	

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

PREFECTURE DU VAL-DE-SÈVRE

La Présidente
Par délégation,

23 JAN. 2019

